



**PORT DE
BANDOL**

SEML Sogeba (+33)4 94 29 42 64
6 quai du port accueil@portbandol.fr
83 150 BANDOL <http://portbandol.fr>
Capital : 712500€ RCS Toulon 333006138

COMMISSION D'ATTRIBUTION DES POSTES

PV de réunion

3 octobre 2019 à 10h30

Membres présents :

- M. RIOU (représentant des plaisanciers au conseil portuaire)
- M. NICOLE (représentant des plaisanciers au conseil portuaire)
- M. CHOREL (adjoint au port)
- M. ROCHETEAU (PDG Sogeba)
- M. VIVIER (vice-président Sogeba)
- M. LADISLAS (maître de port principal Sogeba)

Membres absents – excusés :

- M. GOMPEL (représentant des plaisanciers au conseil portuaire)

Invités :

- M. GAUTIER (DAF Sogeba)

Ordre du jour

- Poursuite de l'étude des dossiers d'attributions irrégulières d'autorisation d'amarrage sur la période 2010-2019 selon la méthodologie définie lors de la séance du 20 septembre 2019
- Questions Diverses

1- Poursuite de l'étude des dossiers d'attributions irrégulières d'autorisation d'amarrage sur la période 2010-2019 selon la méthodologie définie lors de la séance du 20 septembre 2019

Pour rappel, la commission avait arrêté la méthode de travail suivant lors de sa séance du 20 septembre 2019 :

- la commission analyse d'abord chaque dossier en le rattachant lorsque c'est possible à une des catégories suivantes :
 - non-respect de l'ordre de la liste d'attente,
 - attribution à un plaisancier en 49/51,
 - attribution à un plaisancier non inscrit sur la liste d'attente
 - et enfin les cas atypiques.

- quand tous les dossiers auront été vérifiés par la commission et classés, la dernière session de la commission, prévue pour fin octobre, décidera des solutions à adopter pour chaque catégorie générale et chaque cas particulier.

Les derniers courriers aux plaisanciers ayant été adressés la semaine précédente, M. Gautier présente un point actualisé du nombre de dossiers que la commission aura à étudier :

- nombre de dossiers total : 163
- nombre de dossiers étudiés lors des séances précédentes : 65
- nombre de dossiers à l'étude de la séance du jour : 51

Il restera donc, à l'issue de la présente séance, 47 dossiers en attente de réponse des plaisanciers contactés.

Il est donc probable que les 2 prochaines séances de travail de la commission prévues les Jeudi 10 et 17 octobre prochains soient plus courtes voire que l'étude des dossiers qui ne seront pas disponibles le 10 octobre soit reportée à la dernière séance.

Celle-ci est définitivement fixée au Jeudi 24 octobre 2019 à 10h et aura donc à procéder à l'étude des derniers dossiers et à statuer sur les solutions à adopter pour chaque catégorie générale et chaque cas particulier.

A 12h00, ayant traité l'ensemble des dossiers disponibles, la commission suspend ses travaux jusqu'à la prochaine séance.

Plus rien n'étant l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 11h30.

M. Jean-Pierre CHOREL



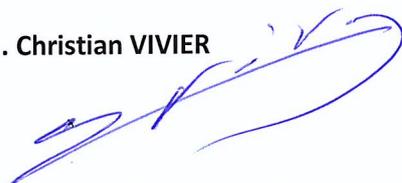
M. Gérard RIOU



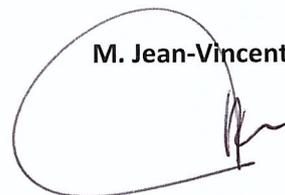
M. Gérard/NICOLE



M. Christian VIVIER



M. Jean-Vincent LADISLAS



M. Pierre GOMPEL
Absent - Excusé

M. Philippe ROCHETEAU

